

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## COMMUNE DU DEVOLUY

**En application de l'arrêté n°2013-A042 de Monsieur le Maire du Dévoluy du 18 mars 2013, une enquête publique portant sur le projet de construction du télésiège du Sommarel et d'aménagement de pistes de ski associées aura lieu durant 36 jours consécutifs : du mardi 9 avril 2013 au mardi 14 mai 2013 inclus**

Objet : Projet de construction du télésiège du Sommarel, aménagement de pistes associées et démontage des téléskis du Sommarel et du Mur sur le domaine skiable du Dévoluy, projet soumis à étude d'impact et donc à enquête publique au titre de l'article R123-3 du Code de l'Environnement.

Maitre d'ouvrage : Dévoluy Ski Développement

Procédure relative au projet :

Le projet est soumis à permis d'aménager.

A l'issue de l'enquête, le service instructeur chargé des autorisations d'urbanisme sera informé du résultat de celle-ci; un exemplaire du rapport et des observations du commissaire enquêteur lui sera transmis. Il pourra être procédé à la délivrance du permis d'aménager.

Lieu de l'enquête : Mairie du Dévoluy – Le Pré- Saint Etienne en Dévoluy – 05250 LE DEVOLUY. Le public pourra y consulter le dossier et porter ses observations sur le registre d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnels de la Mairie du Dévoluy :

**Lundi, mardi et jeudi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30**

**Mercredi et vendredi de 9 heures à 12 heures**

Commissaire enquêteur :

M. Michel JARJAYES, directeur divisionnaire des impôts en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire. M. Mario PARENT, ingénieur en retraite, a été désigné en qualité de commissaire suppléant.

Permanences : Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public aux dates et heures suivantes :

- Le 9 avril de 9 heures à 12 heures
- Le 18 avril de 13 heures 30 à 16 heures 30
- Le 2 mai de 9 heures à 12 heures
- Le 14 mai de 13 heures 30 à 16 heures 30

Les observations du public pourront également lui être adressées à l'adresse suivante : M. le Commissaire Enquêteur – Mairie du Dévoluy - Enquête publique

sur le projet de construction du télésiège du Sommarel et d'aménagement de pistes de ski associées – Le Pré – BP 1 – 05250 LE DEVOLUY.

Le rapport et les conclusions de M. le Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie du Dévoluy – Le Pré – BP 1 – Saint Etienne en Dévoluy – 05250 LE DEVOLUY durant 1 an

L'avis d'enquête ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également mis en ligne sur le site de la Mairie du Dévoluy à l'adresse suivante : <http://www.mairiedevoluy.fr>

Avis de l'autorité environnementale : La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement a émis un avis sur le projet. Cet avis est annexé au dossier d'enquête publique et pourra être consulté dans les mêmes conditions.

Cet avis a été également publié sur le site de l'Autorité environnementale à l'adresse : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/acces-aux-avis-de-l-autorite-r1204.html>

Etude d'impact : L'étude d'impact sera annexée au dossier d'enquête publique et pourra être consultée dans les mêmes conditions que le dossier d'enquête publique.

Publicité :

Un avis d'ouverture d'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début d'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux locaux diffusés dans le Département : Le Dauphiné Libéré et Alpes et Midi.